



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 29 avril 2022

Lutte anti-drone : le ministère des Armées se dote de moyens de nouvelle génération.

- Le ministère des Armées se dote de systèmes de protection des sites sensibles contre les micro et mini-drones. Ils seront livrés en 2023.
- Florence Parly, ministre des Armées salue cette acquisition : *« La Lutte anti-drone est un segment fondamental de l'évolution des Armées françaises. Nous montons en puissance dans ce domaine crucial. En 2021 nous testions pour la première fois la destruction d'un drone avec un laser de puissance. Nous achetons aujourd'hui du matériel de pointe pour contrer des drones ennemis, afin notamment de renforcer la protection des sites militaires sensibles et des Opérateurs d'importance vitale (OIV), conformément à la Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 ».*
- Chaque système est composé de radars, d'optronique d'identification et d'effecteurs organisés autour d'un cœur de commande et contrôle. Ces équipements sont positionnés pour couvrir un site stratégique afin d'être en mesure de neutraliser des drones et mini-drones grâce à des capacités alliant portée et précision.

La Direction générale de l'armement (DGA) a notifié le 26 avril 2022 le marché PARADE (Protection déployable modulable Anti-Drones) avec le consortium formé par les sociétés Thales et CS GROUP, à l'issue d'un appel à concurrence européen publié en mai 2021. Au titre du marché, six premiers systèmes doivent être livrés début 2023 et jusqu'à plusieurs dizaines de systèmes ultérieurement.

Outre le maintien en condition opérationnelle de ces systèmes pendant dix années, le marché PARADE permettra aussi de faire face à l'évolution rapide de la menace drone dans une logique incrémentale d'intégration d'innovations et d'adaptation à des contraintes nouvelles. Le montant maximal estimé de la totalité du marché PARADE s'élève à 350 millions d'euros.

PARADE s'inscrit dans le cadre du programme « Lutte anti-drones » (LAD), conduit par la DGA, et lancé en comité ministériel d'investissement le 23 février 2021, afin de prendre la suite des travaux menés depuis 2015.

Les systèmes acquis dans le cadre de PARADE complèteront les moyens de lutte anti-drones déjà en service dans les armées françaises. Ils assureront une protection permanente et à 360° des sites militaires sur lesquels ils seront déployés, aussi bien en France que sur des théâtres d'opérations extérieures. Ils contribueront également à la protection sur le territoire national.

Modulaires et évolutifs, ils seront capables de détecter, d'identifier et de neutraliser par brouillage des drones, émetteurs ou non d'ondes électromagnétiques. Ils fonctionneront par tous les temps, de jour comme de nuit. Ils seront déplaçables d'un site à un autre par voie routière, maritime ou aérienne.

Thales apportera au projet son expérience de systémier, son savoir-faire en défense aérienne, en cybersécurité et dans le domaine des architectures digitales. CS GROUP fera bénéficier le projet de son expertise dans le domaine très exigeant de la lutte anti-drones : l'entreprise a ainsi assuré ces dernières années la réalisation de systèmes dont certains sont opérationnels depuis 2016.

Contacts media :

Direction générale de l'armement
Service de presse
dga.presse.fct@intradef.gouv.fr
09 88 67 21 59

Centre media du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DICO**
Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15